

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 27 Juin (27/06/2015)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT EXCUSEES :**

Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC **Conseillères Municipales.**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Michel PIRAME, M. Mathieu RICHARD, Mme Marie CASTRO, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

**22 – 27 Juin 2015**

**ADOPTION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)**

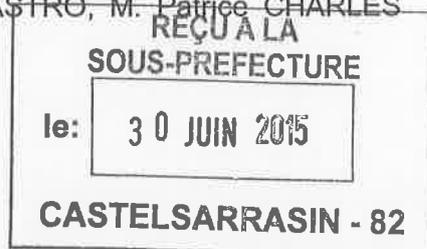
Rapporteur : Mme GARRIGUES

**Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12 ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

**Vu** le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

**Considérant** qu'une Convention doit être passée avec le Préfet de Tarn et Garonne, le Directeur Académique des Services de l'Education nationale et la Directrice de la CAF,



**Monsieur le Maire**, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation du Conseil Municipal la Convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la Convention relative à la mise en place du projet Educatif Territorial,

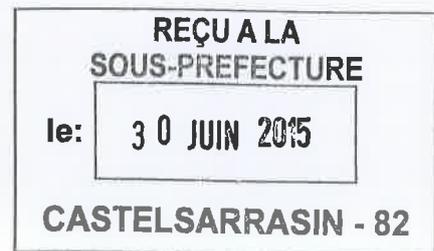
**AUTORISE** Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.

Pour copie conforme

Moissac le 29 juin 2015

Le Maire,

  
Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

## Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT)

**Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12 ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

**Vu** le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

- Le Maire de la Commune de Moissac, Monsieur Jean-Michel HENRYOT,
- Le Préfet de Tarn et Garonne, Monsieur Jean-Louis GERAUD,
- Le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Tarn et Garonne, Monsieur François-Xavier PESTEL, agissant sur délégation du recteur d'académie,
- La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales, Madame Marie-Christine PELISSOU,

### Convient ce qui suit :

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune de Moissac, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

#### **Article 2 : Territoire concerné**

Le projet éducatif territorial concerne toutes les écoles publiques de la ville de Moissac.

#### **Article 3 : Contenu du projet éducatif territorial**

Le descriptif du projet éducatif territorial figure en annexe. Il précise :

- le périmètre et le public concerné,
- les établissements scolaires concernés,
- les activités périscolaires proposées et les objectifs éducatifs,
- les modalités d'organisation des accueils de loisirs,
- les articulations avec les activités organisées dans le temps scolaire et extrascolaire,
- les articulations avec les dispositifs existants.

Le projet éducatif territorial détaille les enjeux et les objectifs stratégiques à mettre en œuvre. Ceux-ci découlent des besoins éducatifs recensés sur le territoire.

Ils permettent d'affiner et de compléter l'offre éducative dans le respect des projets d'école, des normes prévues au code de l'action sociale et des familles (CAF) et des règles relatives aux accueils de loisirs déclarés à la Direction Départementale de la cohésion Sociale et de Protection des Populations.

#### **Article 4 : Articulation avec d'autres dispositifs et activités**

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre :

- du Contrat Ville et du Contrat Enfance/Jeunesse, du CLSPD,
- des dispositifs de contractualisation dans le domaine de l'accompagnement éducatif,
- des dispositifs menés par l'Education Nationale dans le temps scolaire (REP, RASED, UPE2A, CLIS).

Les activités sont articulées avec celles organisées dans les structures de petite enfance de la ville et dans le secteur associatif durant le temps extrascolaire.

#### **Article 5 : Partenaires et pilotage du projet**

La mise en œuvre du projet relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par la Commune de Moissac.

Elle s'appuie sur les partenaires qui composent le comité de pilotage :

- l'Inspecteur de l'Education Nationale,
- le directeur de la DDCSPP,
- la directrice de la CAF,
- le directeur de la MSA,
- les représentants des parents d'élèves,
- la chef de projet du contrat Ville de Moissac,
- les directeurs des écoles,



- les services municipaux concernés (enfance, sports, ...)
- le directeur de Moissac Animation Jeunes,
- les présidents d'associations conventionnées dans le cadre des interventions en périscolaire.

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet. Il se réunira deux fois par an, à l'automne pour le suivi et les ajustements des activités mise en place et à la fin de l'année scolaire pour l'étude des bilans d'activités réalisées dans le temps périscolaire.

Un comité de pilotage restreint pourra se réunir occasionnellement afin de préparer les comités de pilotage ou de régler des problèmes particuliers qui pourraient intervenir durant la période de fonctionnement en temps périscolaire.

Ce comité restreint est composé de l'élu référent, du directeur général des services, du responsable du service enfance, du coordonnateur, d'un représentant des parents d'élèves, d'un représentant des enseignants et d'un représentant des ALAE.

#### **Article 6 : Evaluation du projet**

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage à la suite de la présentation des bilans d'actions des ALAE, lors du comité de pilotage de juin.

Elle permet une analyse critique du PEDT mis en œuvre, en déterminant les points forts et les points faibles du projet et en procédant, au besoin, aux ajustements qui s'imposent.

Cette étape est essentielle pour garantir la cohérence du PEDT et sa pertinence vis-à-vis de la population.

Les indicateurs retenus pour cette évaluation figurent en annexe et portent sur l'organisation, l'atteinte des objectifs définis et les impacts positifs et négatifs constatés.

#### **Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de trois ans.

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties concernées par ces avenants.

A Moissac, le

Le Maire de la Commune

Jean-Michel HENRYOT

Le Préfet de Tarn et Garonne

Jean-Louis GERAUD

Le Directeur Académique des Services  
de l'Education Nationale,

François-Xavier PESTEL

La Directrice de la CAF

Marie Christine PELISSOU

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

## *Commune de Moissac*

2015

### SOMMAIRE



#### Préambule

#### **I - ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- 1- Territoire concerné par le PEDT : la Ville de Moissac
  - A) Caractéristiques de la population moissagaise aujourd'hui
  - B) Dispositifs de prise en charge des enfants en situation particulière
- 2- Publics et établissements concernés
- 3- Activités périscolaires
  - A) En faveur des écoles maternelles
  - B) En faveur des écoles élémentaires
  - C) Objectifs des projets réalisés dans le temps périscolaire
  - D) Le Règlement Intérieur et les Règles de Vie
- 4- Activités pendant le temps scolaire
- 5- Activités extrascolaires
- 6- Articulation avec les dispositifs existants
- 7- Atouts du territoire et leviers pour le PEDT
- 8- Contraintes du territoire

#### **II - IDENTIFICATION DES BESOINS EDUCATIFS DU PROJET**

- 1- Dans le temps périscolaire
- 2- Dans le temps extrascolaire

#### **III - ENJEUX ET OBJECTIFS EDUCATIFS DU PROJET**

#### **IV - NOUVEAUX PROJETS DEVELOPPES DANS LE CADRE DU PEDT**

#### **V - GOUVERNANCE ET EVALUATION DU PROJET**

- 1- Structure de pilotage
- 2- Modalités de pilotage
- 3- Evaluation du projet
- 4- Durée, modalités de renouvellement et de modification du projet

#### Liste des annexes

## Préambule

**Le Projet Educatif Territorial (PEDT)**, mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il est important pour la commune de Moissac, qui a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013, d'installer un outil de collaboration locale en matière d'éducation.

**Le PEDT** permettra d'initier une démarche partenariale cohérente avec les dispositifs existants sur le territoire.

**Le PEDT** constituera, en particulier, un axe structurant du volet éducatif (Cohésion Sociale) du Contrat Ville signé en juin 2015 par la commune de Moissac où deux quartiers sont rendus éligibles à la Politique de la Ville : le quartier du Sarlac et le quartier du Centre-Ville.

**Le PEDT** vise plus spécifiquement le temps périscolaire et pourra être bâti en cohérence avec le Contrat Enfance / Jeunesse signé avec la CAF et la MSA pour la période de 2012 à 2015.

**Le PEDT** a pour objet de favoriser les interrelations avec les autres temps (scolaires et extrascolaires) et avec les différentes composantes du territoire.

Ainsi, avec la fédération de toutes les initiatives, avec les services de l'Etat concernés, avec l'ensemble des acteurs éducatifs et sociaux du territoire, il sera possible de dresser les axes d'une politique éducative, de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, de favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires et ainsi de tendre vers une meilleure réussite scolaire et éducative des enfants.

## **Porteur du Projet Educatif Territorial : la Commune de Moissac**

**Représentants** : M. Jean-Michel HENRYOT, Maire de Moissac.  
Mme Maïté GARRIGUES, Adjointe au Maire chargée de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la vie associative.

**Rédacteur** : M. Jean MATALY, Responsable du service des sports,  
Centre Sportif Armand Rigal, 7 rue Jean Moulin, 82.200 MOISSAC,  
Tel : 05.63.04.32.65      Mail : j.mataly @moissac.fr

**Responsable pédagogique** : M. Stéphane BACH, Responsable du service enfance,  
Centre de Loisirs de Montebello, 82.200 MOISSAC,  
Tel : 05.63.04.06.00      Mail : s.bach@moissac.fr

# I - ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

## 1- Territoire concerné par le PEDT : la Ville de Moissac

Le projet s'inscrit sur la commune de Moissac forte de 12.365 habitants et qui se caractérise par un important patrimoine historique préservé.

Située en région Midi-Pyrénées, dans le département de Tarn et Garonne, Moissac est une commune de l'arrondissement de Castelsarrasin.

L'agriculture et le tourisme sont les deux piliers de l'économie moissagaise et leur développement est un véritable enjeu pour le territoire.

### A) Caractéristiques de la population moissagaise aujourd'hui (source INSEE)

#### Une population en stagnation récente

Sur les 12.365 habitants, on compte 5.331 ménages (52 % de femmes). Alors que le Tarn et Garonne est en pleine croissance démographique, celle-ci a sensiblement diminué (0,41 %) entre 1999 et 2007, à Moissac.

#### Une population vieillissante

Depuis 10 ans, dans notre pays, le nombre de personnes âgées augmente. En 2011, les personnes de plus de 60 ans représentent 21% en France, 24% en Midi-Pyrénées, 26% en Tarn et Garonne et 31% à Moissac.

#### Une population multiculturelle

Elle contribue à la richesse du territoire mais appelle des actions spécifiques pour l'insertion des populations, notamment pour celles arrivées récemment. Plus de 10 nationalités différentes sont recensées.

#### Une population à faible revenu

C'est surtout le cas dans les quartiers du Centre-Ville et du Sarlac, qui sont considérés comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville.

## B) Dispositifs de prise en charge des enfants en situation particulière pendant le temps scolaire

Trois groupes scolaires de Chabrié, Sarlac et Montebello (ainsi que le Collège François MITTERRAND) sont retenus en REP (Réseaux d'Education Prioritaire). Ceux-ci ont vocation à remplacer les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) à la rentrée scolaire 2015/2016.

L'objectif de ce dispositif est de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les établissements qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Un Programme de Réussite Educative (PRE) est organisé dans le cadre du REP mais n'est proposé, pour le moment qu'à des élèves du collège. C'est un parcours personnalisé de soutien aux enfants qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement personnel.

Ce dispositif associe également les parents.

54% des élèves sont pris en charge par le RASED (Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en difficultés) sur les deux quartiers prioritaires, contre 20% hors quartiers prioritaires. Ces aides s'adressent aux élèves de toutes les écoles élémentaires et aux grandes sections des écoles maternelles.

Deux classes UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants) ont été créées récemment aux écoles de Chabrié et du Sarlac, traduisant une tendance à la hausse en matière d'accueil de publics étrangers. Mais il est constaté qu'un an passé dans ces classes ne permet pas à tous les élèves de devenir francophone. De plus, certains parents refusent la scolarisation de leurs enfants dans ces classes.

Deux Classes pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) fonctionnent aux écoles du Sarlac et de Chabrié et accueillent des groupes de 12 élèves maximum présentant des handicaps.

L'ensemble de ces dispositifs sont mis en œuvre par l'éducation nationale pendant le temps scolaire. D'autres prennent le relais avec des instituteurs (en heures supplémentaires) ou des associations d'éducation populaire, culturelles ou sportives (financement dans la cadre du CNDP) :

- L'Accompagnement Educatif après la classe est mis en œuvre à l'école Chabrié. Il concerne 125 élèves, à raison de 2h par semaine. Il propose une méthodologie et une aide aux élèves qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité.

- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

## 2- Publics et établissements concernés

Le public scolaire concerné par le PEDT est de 1276 élèves (mai 2015) répartis comme suit :

Niveau petite maternelle (- 3 ans) : 49  
Niveau maternelle (3 – 5 ans) : 443  
**Total élèves maternelle : 492**

Niveau élémentaire CP : 164  
Niveau élémentaire CE1-CE2 : 304  
Niveau élémentaire CM1-CM2 : 251  
CLIN / CLIS : 65  
**Total élèves élémentaires : 784**

**TOTAL élèves primaire : 1276**

### Etablissements d'enseignement scolaire concernés :

**8 Etablissements publics** C. Delthil  
P. Chabrié  
Sarlac Maternelle  
Sarlac Elémentaire  
Groupe Scolaire Montebello  
Groupe Scolaire Louis Gardes  
Groupe Scolaire Mathaly  
Groupe Scolaire Firmin Bouisset

***Dont 6 Ecoles maternelles*** C. Delthil  
Sarlac Maternelle  
Montebello Maternelle  
Louis Gardes Maternelle  
Firmin Bouisset Maternelle  
Mathaly Maternelle

***Et 6 Ecoles élémentaires*** P. Chabrié  
Sarlac Elémentaire  
Montebello Elémentaire  
Louis Gardes Elémentaire  
Firmin Bouisset Elémentaire  
Mathaly Elémentaire

### 3- Activités périscolaires

#### ***A) En faveur des écoles maternelles***

C'est un accueil en garderie qui est proposé. Mais la commune a déjà entamé un programme pour améliorer cet accueil.

Les textes prévoient la présence d'un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) par classe. Cet objectif est pratiquement atteint puisque sur 19 classes de maternelles, la commune met à disposition 16 ATSEM et 1 Aide-ATSEM.

L'ATSEM participe aux activités éducatives, à la restauration des enfants et assure l'entretien et le nettoyage des locaux. Par conséquent, il est présent de façon continue auprès des enfants et apporte un soutien concret à l'enseignant pour les activités scolaires et la mise en œuvre des temps de repos.

Pour ce qui concerne les garderies, la volonté municipale a été de donner aux ATSEM cette mission, afin d'améliorer les modalités d'accueil, d'instaurer une continuité éducative avec des activités ludiques et physiques proposées quotidiennement.

Pour cela, des mesures d'incitation ont été prises en matière de formation. La plupart des agents sont titulaires du CAP « Petite Enfance » et plusieurs sont titulaires du BAFA, leur permettant de préparer les enfants à bien vivre ensemble grâce à l'apprentissage des règles de la vie collective, en dehors du temps scolaire.

Pour mener à bien ces activités périscolaires, un budget annuel est octroyé à chaque maternelle pour l'achat de matériel pédagogique et de loisir.

## **B) En faveur des écoles élémentaires**

La Mairie de Moissac a mis en place des ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) dès l'année scolaire 2001-2002 sur les écoles du Sarlac et de Chabrié.

Aujourd'hui, un ALA est organisé dans les écoles suivantes durant le temps périscolaire (*voir flyer en annexe 1*) :

Ecole de Chabrié

Ecole du Sarlac

Ecole de Montebello

Ecole de Louis Gardes

Ecole de Firmin Bouisset

Ecole de Mathaly (depuis la rentrée 2013).

**Soit 6 écoles.**

Ces accueils de loisirs sont déclarés auprès des services de l'Etat (D.D.C.S.P.P) et sont intégrés dans les projets d'école.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur la commune de Moissac, dès la rentrée 2013-2014, a permis d'uniformiser le fonctionnement des ALAE sur tout le territoire. Ainsi l'accueil du matin est transféré à la fin des cours, de 16h00 à 18h15, et l'accueil de la pause méridienne est homogénéisé à toutes les écoles, de 12h à 13h35.

Cette nouvelle organisation gagne en cohérence dans l'accompagnement éducatif que la commune souhaite mettre en place. Elle est le résultat d'un travail partenarial entre les élus, les enseignants, les parents et les équipes pédagogiques municipales. Elle facilitera la mobilisation de toutes les ressources du territoire et la mise en œuvre de projets avec les acteurs locaux.

### **- Mode d'inscription aux activités proposées**

L'inscription est possible à l'année ou au trimestre auprès du service Affaires Scolaires, en Mairie.

Le dossier est remis à tous les enfants lors de l'inscription à l'école.

Le projet pédagogique est défini fin août, lors de la réunion de prérentrée des équipes d'animation municipales du Service Enfance.

- Conditions d'inscription :

Accueil matin : garderie : GRATUIT

ALAE de 12h - 13h35 et 16h00 – 18h15 : PAYANT (écoles élémentaires)

NB : l'aide aux devoirs est organisée pendant les activités ALAE de 17h30 à 18h (pas de supplément). L'élève ne peut pas s'inscrire uniquement à l'aide aux devoirs.

- Tarifs (voir annexe 2) :

Les prestations sont facturées aux familles tous les mois pour la restauration scolaire et l'ALAE du midi, et chaque trimestre pour l'ALAE du soir.

Prix du repas de cantine : 2,60 €

Prix de l'ALAE à midi : 0,20 € par séance

Prix de l'ALAE le soir : il varie en fonction du nombre de séances.

de 1 à 10 séances : 6 €

de 11 à 30 séances : 12 €

plus de 30 séances : 15 €

Une étude est en cours afin d'appliquer une nouvelle politique tarifaire qui permettrait de simplifier celle en place aujourd'hui.

- Modalités d'information aux familles :

L'information sur l'accueil en ALAE se trouve dans le dossier d'inscription de l'élève. La distribution aux familles d'un dossier complet sur le fonctionnement des ALAE est réalisée à la rentrée de septembre.

Elle est complétée par une communication au conseil d'école, un affichage à l'entrée des écoles et sur le site internet de la Ville. Elle fait également l'objet d'articles dans le Bulletin Municipal et dans la presse locale.

Cet aspect de la communication est très important. Mais cela doit être le départ d'une forme de **coopération entre les familles et les équipes d'animation**. Ces formes de coopération existent (réunions d'information aux parents, présence de représentants des parents d'élèves au Comité de Pilotage) mais doivent être développées de manière à instaurer une confiance mutuelle bénéfique au développement de l'enfant : solliciter leur soutien ou leur participation active lors de restitutions de projets en fin de période ou pour des activités spécifiques.

- Périodes de la journée et de la semaine concernées par le PEDT

**Ecoles Maternelles : LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI**

16h15 → 18h15 avec sortie possible à tout moment.  
→ Garderie avec activités programmées.

**Ecoles Élémentaires : LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI**

12h00 → 13h45 : Activités ALAE (2 groupes) / Repas  
16h00 → 16h15 : 1<sup>er</sup> Mouvement de sortie / Goûter  
16h15 → 17h20 : Activités ALAE  
17h20 → 17h30 : 2<sup>ème</sup> Mouvement de sortie  
17h30 → 18h00 : ALAE et aide aux devoirs  
18h00 → 18h15 : Dernier mouvement de sortie  
18h15 : Fermeture de l'école

- Fréquentation activités périscolaires (septembre 2014 à mars 2015)

ALAE Chabrié :	Moyenne midi	84	(mini 58, maxi 96)
	Moyenne soir (ALAE)	96	(mini 55, maxi 121)
	Moyenne soir (aide aux devoirs) :	57	(mini 33, maxi 86)
ALAE Sarlac :	Moyenne midi	88	(mini 76, maxi 98)
	Moyenne soir	71	(mini 39, maxi 96)
	Moyenne soir (aide aux devoirs) :	39	(mini 13, maxi 54)
ALAE Montebello	Moyenne midi	38	(mini 29, maxi 47)
	Moyenne soir	44	(mini 28, maxi 65)
	Moyenne soir (aide aux devoirs) :	28	(mini 10, maxi 64)
ALAE F. Bouisset	Moyenne midi	69	(mini 48, maxi 74)
	Moyenne soir	44	(mini 21, maxi 59)
	Moyenne soir (aide aux devoirs) :	18	(mini 6, maxi 28)
ALAE L. Gardes	Moyenne midi	53	(mini 22, maxi 61)
	Moyenne soir	40	(mini 24, maxi 53)
	Moyenne soir (aide aux devoirs) :	11	(mini 0, maxi 33)
ALAE Mathaly	Moyenne midi	87	(mini 68, maxi 95)
	Moyenne soir	51	(mini 22, maxi 62)
	Moyenne soir (aide aux devoirs) :	21	(mini 3, maxi 34)

- **Nombre d'élèves concernés par les activités périscolaires (septembre et mars 2015)**

**Septembre 2014**, pour les 6 écoles : 780 inscrits  
518 concernés le midi (66 %) et 587 concernés le soir (75 %)

**Mars 2015**, pour les 6 écoles : 794 inscrits  
528 concernés le midi (66 %) et 560 concernés le soir (75 %)

- **Les activités principales que l'on trouve dans les ALAE**

Les activités proposées sont physiques, culturelles, manuelles, liées à l'informatique, aux multimédias, ... (voir programme par école).

Les ALAE participent à la vie de l'école et sont impliqués dans des projets avec les enseignants (fête de l'école, réalisation de fresques, kermesse de fin d'année, accompagnement lors de sorties,...)

Les activités sont dispensées par des agents d'animation municipaux et des agents contractuels recrutés de septembre à juin pour renforcer les équipes de 16h00 à 18h00. Chaque adulte peut encadrer, seul, un groupe de 14 enfants, en application des règles d'encadrement définis par la D.D.C.S.P.P.

Un partenariat se développe avec le milieu associatif local (conventionnement) permettant aux enfants la découverte de nouvelles pratiques, d'autant plus intéressantes quand elles se déroulent en dehors de l'école (proximité immédiate obligatoire).

Dans le cadre du « **projet d'intégration des enfants en situation de handicap** », la coordinatrice intervient depuis le mois de janvier auprès de tous les enfants des écoles élémentaires, autour d'ateliers de sensibilisation au handicap le soir de 16h00 à 17h30.

Ces ateliers sont proposés sous forme de cycles de trois séances.

En parallèle, elle propose des ateliers d'éducation par l'art, préconisés aux enfants présentant des difficultés de relation sociale et de comportement. Ce travail se fait en collaboration avec l'équipe du RASED.

**C) Objectifs des projets réalisés dans le temps périscolaire**

C'est un temps éducatif et de loisirs qui vient en complément de celui de l'école et de la vie en famille. Il repose sur la mise en œuvre de valeurs éducatives dans le parcours des enfants.

Les objectifs des projets d'activités mis en place concourent à développer plus particulièrement :

### **1) Le respect de soi**

- Sensibiliser les enfants à l'importance d'une bonne hygiène de vie.
- Associer les acteurs éducatifs pour mettre en place des moyens appropriés.
- Valoriser les compétences et l'estime de soi.
- Développer la notion d'engagement et de responsabilité.

### **2) Le respect des autres**

- Etre à l'écoute les uns des autres et communiquer entre enfants, familles, enseignants et personnel municipal intervenant dans l'école.
- Développer le respect mutuel et le respect des règles de vie.
- Favoriser les rencontres enfants/enfants et enfants/adultes par des rencontres inter-ALAE et des projets intergénérationnels.
- Accepter et s'ouvrir aux différences.

### **3) Les liens avec l'environnement proche**

- Organiser des échanges entre les différentes tranches d'âge, au moyen de projets « passerelle » avec les maternelles et le collège.
- Favoriser l'épanouissement des enfants par la découverte.
- Impliquer les enfants dans l'aménagement des lieux afin de les responsabiliser.
- Favoriser le partenariat avec les associations sportives, culturelles et sociales de la ville, ainsi qu'avec les services techniques municipaux.
- Encourager les enfants aux gestes éco-citoyens.

## **D) Le Règlement Intérieur et les Règles de Vie de l'ALAE :**

Le règlement Intérieur détaille les procédures d'inscription, les conditions d'admission. Il précise les responsabilités de chacun et pose les conditions d'assurance personnelle et collective (*annexe 3*).

Une mesure spéciale concernant les « Règles de Vie » a été élaborée par l'ensemble des équipes d'animation. Issue d'une fiche action du « Groupe jeunesse » dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), cette réflexion s'est organisée autour d'une valeur essentielle dans toutes les organisations collectives : LE RESPECT.

Le résultat est la définition de « 8 formes de respect ... pour pouvoir s'amuser et manger ensemble » (*annexe 4*).

A charge pour les agents municipaux, responsables des enfants sur le temps périscolaire, de veiller à l'application de ces huit formes de respect et d'entamer une procédure spécifique en cas de comportements inadaptés avérés de certains enfants.

Une communication spécifique autour de cette notion de « Respect » a été menée avec la distribution automatique d'un flyer aux parents et enfants lors de l'inscription ; et une animatrice municipale a été nommée médiatrice/coordinatrice des « Règles de Vie » sur le temps périscolaire.

Puis une évaluation de ces « Règles de Vie » est réalisée par la médiatrice/coordinatrice en accord avec les personnels municipaux qui interviennent sur les temps périscolaires. Les résultats sont remis aux membres des conseils d'école et du Comité de Pilotage des ALAE, lors de chaque réunion.

#### **4- Activités pendant le temps scolaire**

Les objectifs généraux au travers des activités proposées en lien avec le projet d'école sont de créer ou recréer du lien social, d'encourager la mixité sociale et de permettre aux enfants de découvrir, d'accéder à des pratiques qu'ils pourront retrouver dans le milieu associatif local.

##### Education sportive :

Deux **Educateurs sportifs** (ETAPS) participent à l'enseignement du sport pendant le temps scolaire, sous la responsabilité de l'Education Nationale. Ils apportent une aide technique pour :

- la natation (discipline prioritaire) : 10 séances de 2h pour 650 élèves, à la piscine de Golfech,
- la voile et le kayak : 10 séances de 3h pour 190 élèves, à la base de Montebello,
- le basketball : 10 séances de 2h pour 190 élèves, au gymnase de l'Uvarium,
- la balle ovale : 10 séances de 2h pour 120 élèves, au stade du Sarlac,
- les jeux d'opposition : 9 séances pour 100 élèves, au dojo du COSEC.

Les activités se déroulent par cycles tous les jours de la semaine (sauf le mercredi), principalement avec les classes de CM1 et CM2 (de CP à CM2 pour la natation) des six écoles élémentaires.

Ces mêmes éducateurs sportifs sont mis à disposition des écoles de sport, le mercredi après-midi, dans leur discipline de prédilection, permettant d'assurer une continuité éducative avec certains des élèves qu'ils auront initiés à l'école.

## Education Culturelle :

Les **professeurs de musique** de l'école municipale interviennent également en temps scolaire, du CE1 au CM2 dans toutes les écoles et durant toute l'année scolaire.

Cet enseignement s'inscrit dans le **Schéma Départemental d'Enseignement Artistique (SDEA)** et consiste à apporter une aide à la mise en forme du **Parcours Musical et Culturel de l'élève**. Ce dispositif permet de percevoir des subventions de fonctionnement et d'investissement pour l'achat d'instruments de musique.

Ce Parcours Culturel, qui découle du Projet d'Ecole est également organisé en lien avec le Centre Culturel de Moissac et la programmation de la saison artistique qui comporte de nombreux spectacles « **jeune public** » pour l'ensemble des scolaires de la ville. Cette éducation au spectacle vivant et à la musique permet de promouvoir la culture localement en facilitant l'accès au plus grand nombre.

Dans ce domaine aussi la continuité éducative est recherchée, en proposant une politique tarifaire très attractive de l'école municipale de musique et des spectacles adaptés à chaque public, lors de la « saison culturelle ».

En septembre 2015, à l'occasion de la « journée du sport scolaire », une randonnée va être organisée autour de Moissac suivie d'un repas à l'Uvarium avec les élèves et tous les parents qui souhaitent être présents. Cette rencontre intergénérationnelle permettra des échanges entre enfants-parents et enseignants, de manière conviviale et moins formelle qu'à l'école.

A la rentrée 2016, le Parcours deviendra **Parcours Culturel et Sportif** de l'élève, car plusieurs grandes manifestations sportives de portée européenne et mondiale auront lieu cette année-là.

Un projet musical original est né en 2012 à l'école Montebello : « **L'Orchestre à l'école** ». Le bilan est très positif au niveau de l'implication des enfants, à la fois dans l'apprentissage mais aussi dans la restitution.

Toutefois, cette action n'a pas entraîné d'inscriptions supplémentaires à l'école de musique municipale. Et malgré une politique tarifaire maîtrisée, le coût de l'activité reste trop important pour les publics précarisés.

La **bibliothèque** accueille des classes, soit dans un cadre de découverte de la bibliothèque et de ses collections, soit dans le cadre de projets de médiation culturelle particuliers, tels que le « **Printemps des Poètes** » ou le festival littéraire « **Lettres d'Automne** ». Dans ce dernier cas, il peut s'agir de rencontres d'auteurs.

En 2014, les écoles du Sarlac, Montebello, Chabrié et F. Bouisset (primaires et maternelles), soit 23 classes, ont bénéficié de 45 séances pour un nombre total de 673 enfants.

Le service patrimoine, grâce au label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » dont bénéficie Moissac, propose chaque année des actions dans le cadre scolaire : visite découverte et ateliers du patrimoine sont conçus pour appréhender le patrimoine de manière dynamique en associant découverte sensorielle et expérimentation pratique.

Exemple d'ateliers : Le bestiaire moissagais,  
Les secrets de l'enluminure,  
A la découverte de la mosaïque romane,  
A la découverte de mon territoire (lecture de paysage).

Cette année scolaire, huit ateliers pédagogiques sur le patrimoine ont été organisés, ainsi que deux visites/découvertes avec livret de visite (les thermes de St Martin et la ville) :

- l'école du Sarlac : 13 séances avec le cycle 2 et 3 séances avec le cycle 1,
- l'école Chabrié : 4 séances avec les cycles 3 et 1 séance avec la CLIS.

Le nombre total d'élèves concernés par cette action est de 591.

## 5- Activités extrascolaires

Accueil en CLSH maternel et primaire (éligible au **contrat Enfance /Jeunesse**) : le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Toutes les activités menées dans le temps scolaires ont permis de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes à des pratiques nouvelles et diversifiées. La plupart de ces actions se déclinent le mercredi après-midi et lors des petites et grandes vacances (temps extrascolaire) afin de familiariser et fidéliser ce public, de toujours éveiller sa curiosité et de le responsabiliser en faisant appel à ses capacités et à son sens créatif (*voir fiches actions CLSH 2014 et projets pédagogiques en annexe 5*).

Education sportive : sur les 32 associations sportives locales, 13 possèdent une école de sport conventionnée avec la commune et prennent en charge près de 1200 enfants de moins de 18 ans. De plus, la ville met à disposition de nombreux équipements sportifs (dont trois bases nautiques de voile, d'aviron et de ski nautique) et du personnel municipal diplômé pour l'aide à l'animation sportive. Un axe important à développer est l'incitation à promouvoir la pratique sportive féminine ou mixte.

Education culturelle : l'école de musique municipale accueille 194 enfants dans plusieurs groupes instrumentaux. De nombreux spectacles pour jeunes public sont gratuits et ouverts à tous durant la saison et pendant le festival de la voix.

Dans ce domaine aussi la continuité éducative est recherchée par des partenariats actifs entre services municipaux et associations culturelles et par une **politique tarifaire très attractive et adaptée à chaque public** pour la « saison culturelle ».

Service patrimoine : des séances destinés aux individuels dans le cadre des « **aprem' patrimoine** » ont été organisés, pour les enfants de 6 à 12 ans, pendant les vacances scolaires. Ces ateliers ayant pour thème l'archéologie, l'enluminure et la sculpture ont attiré une centaine d'enfants.

Les futurs projets 2015-2016 porteront sur la création d'un **atelier autour de la calligraphie** et toute une série d'actions autour de l'exposition « **Armand Viré, la science est une aventure** » avec la conception d'un livret ludique et d'un atelier de création d'un carreau estampé médiéval.

#### Bibliothèque :

- **des ateliers pour les enfants de 6 à 12 ans** sont menés tous les mercredis en période scolaire et sur des semaines en période de vacances. Le nombre d'enfants accueillis par séance ne peut excéder 10 personnes puisque un seul intervenant encadre les groupes.

Les séances se déroulent soit au sein de la bibliothèque, soit en extérieur. Elles s'intègrent, lorsque c'est possible, dans les animations généralistes de la structure et peuvent faire appel à des intervenants (quatre Par an maximum).

Ces ateliers développent, en outre, des partenariats qui permettent à des structures moissagaises d'intégrer les ateliers existants à l'exemple du Centre Social du Sarlac qui y participe au moins une fois par an.

En 2014, 227 enfants ont participé aux 45 séances mises en place.

- des interventions Petite Enfance avec les « bébés lecteurs ».
- Les mercredis des Petites Oreilles pour les enfants de 4 à 5 ans

#### Moissac Animation Jeunes (MAJ) :

Cette association conventionnée avec la commune a pour objet de favoriser, dans le respect de la laïcité, l'information, la participation et l'intégration à la vie sociale, culturelle et sportive de Moissac, des jeunes en particulier, dans la perspective de l'éducation à la citoyenneté.

Bien que la majorité de ces actions (CLSH pour 11-18 ans, Point d'Information Jeunesse, Cyber-Base, service emploi/insertion/formation) soient tournées vers les pré-adolescents, adolescents et adultes, MAJ souhaite participer au développement des activités

périscolaires dans les écoles (CM1 et CM2) de manière plus régulière (voir chapitre nouvelles actions proposées) et ainsi créer un lien fort avec le cœur de ses activités extrascolaires.

Aujourd'hui, MAJ mène des **actions ponctuelles en faveur du secteur scolaire** avec la mise en place d'ateliers pédagogiques autour de la citoyenneté, la solidarité, le handicap, ainsi que les risques liés aux différentes utilisations d'Internet, dans les écoles du Sarlac, de Montebello et de Chabrié.

**MAJ intervient au centre social** avec la mise en place d'un « atelier petitous » pour des activités de création, éducatives et ludiques.

Participation à des sorties familles et à la fête de quartier du Sarlac, etc.

## **6- Articulation avec les dispositifs existants**

### **Contrat Ville 2015-2020**

Le PEDT constituera un axe structurant du volet éducatif du Contrat Ville signé en juin 2015 avec l'Etat et d'autres partenaires concernés.

Ce contrat a défini les contours des quartiers prioritaires sur lesquels porteront l'ensemble des actions. Il s'agit des quartiers du Sarlac et du Centre-Ville dans lesquels se trouvent les écoles du Sarlac et de Pierre Chabrié.

### **Contrat Enfance/Jeunesse (CEJ) 2012-2015**

Signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et mis en place à Moissac depuis de nombreuses années, le Contrat Enfance/Jeunesse est reconduit jusqu'en 2015. C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en suivant deux axes :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, '
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les objectifs éducatifs du PEDT devront être en phase avec ceux définis dans ces deux documents contractuels. Des enjeux liés à l'éducation, la culture et la parentalité dans le contrat ville et des enjeux relatifs aux accueils de loisirs municipaux périscolaires et extrascolaires dans le contrat enfance/jeunesse.

### **Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

Signé en 2011, il permet d'unir les efforts et les actions de tous les partenaires institutionnels et associatifs de la commune vers la prévention de la délinquance.

Le CLSPD, dans son axe 4, précise sa participation au développement d'actions en matière d'accompagnement à la parentalité, de prévention des conduites à risque, de

prévention des violences sexistes et d'actions éducatives concourant au « mieux-être » des jeunes.

#### **Dispositifs menés par l'Education Nationale dans le temps scolaire :**

REP : Réseau d'Education Prioritaire dans les écoles du Sarlac, de Chabrié et de Montebello.

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés dans toutes les écoles.

UPE2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants dans les écoles du Sarlac et Chabrié.

CLIS : Classe pour l'Inclusion Scolaire dans les écoles du Sarlac et de Chabrié.

SDEA : Schéma Départemental d'Enseignement Artistique dans toutes les écoles.

CTL : Contrat Territoire Lecture

#### **Dispositifs de contractualisation dans le domaine de l'accompagnement :**

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Accompagnement Educatif à l'école Chabrié.

Ce soutien peut s'adresser à tous les élèves **après la classe** mais il est plutôt proposé aux élèves des écoles de l'éducation prioritaire.

### **7- Atouts du territoire et leviers pour le PEDT**

- Un Projet Educatif Territorial, rédigée en 1999 suite à un audit sur la politique Enfance /Jeunesse, en partenariat avec les Francas,
- Un patrimoine historique ancien très riche,
- Un service municipal Enfance (**CLSH primaire et maternel, un ALAE par école**) avec du personnel qualifié et compétent dans des activités très variées,
- Un **Contrat-ville** qui a permis l'élaboration d'un diagnostic social et une analyse des besoins sociaux pour deux quartiers prioritaires (Sarlac et Centre-Ville),
- Un **Contrat Enfance/Jeunesse** qui apporte une technique et financière incitatrice,
- Une **grande mixité** dans l'accueil des enfants,
- **Des actions « passerelles »** entre les différentes classes d'âges et structures,
- Un **tissu associatif culturel et sportif** conséquent et dynamique sur le territoire,
- Une longue expérience de **partenariat** entre commune et associations,
- L'ensemble des écoles du territoire a un **volet culture dans le projet d'école**,

- L'école de Montebello dispose d'un « **orchestre à l'école** » et l'école L. Gardes d'une section bilingue « occitan »,
- **La place des parents** dans le Comité de Pilotage des ALAE,
- Les associations et la municipalité sont présentes sur les problématiques de **réussite éducative**,
- Les écoles de Montebello, du Sarlac et de Chabrié sont classées en **Réseau d'Education Prioritaire**,
- Le territoire bénéficie d'un **Contrat d'Accompagnement à la scolarité**,
- Deux classes allophones (**UPE2A**) fonctionnent à l'école Chabrié et du Sarlac,
- Des actions éducatives menées par l'association **Moissac Animation Jeunes**,
- **Une politique sportive et culturelle** de la ville qui met en avant la dimension éducative et sociale,
- Plusieurs actions liées à la **parentalité** sont organisées à Moissac, portées par les écoles, le CCAS et le Centre Social CAF du Sarlac.

## 8- Contraintes du territoire

- Une scolarisation tardive des enfants arrivant d'Europe de l'Est.
- Une majorité de familles de catégorie socio-professionnelle défavorisées ou très défavorisées sur les 4 écoles des quartiers prioritaires.
- Des jeunes adolescents sans activités et en difficulté économique avec un risque de désinsertion sociale.
- 37 % de la population ne possède aucun diplôme.
- Pas suffisamment de locaux pour les ALAE dans les écoles ou l'utilisation des classes n'est pas possible. Ce problème s'est accentué avec le passage à l'ALAE le soir et est insoluble dans les périodes de mauvais temps.
- Manque d'animateurs ou d'intervenants dans les écoles des quartiers prioritaires.
- Peu d'équipements sportifs et de loisirs pour les écoles excentrées ou écoles rurales.
- Manque de moyens pour étendre les ALAE vers le niveau maternelle.
- Coût du transport des élèves des écoles rurales pour accéder aux équipements culturels et sportifs.
- Manque d'équipements sportifs en accès libre (couverts et plaines de jeux).

## II - IDENTIFICATION DES BESOINS EDUCATIFS DU PROJET

### 1- Dans le temps périscolaire

- La priorité est de **renforcer les ALAE au niveau élémentaire** avec une augmentation d'effectif dans les équipes d'animateurs des écoles des deux quartiers prioritaires, de nouvelles personnes ressources pour l'encadrement, un plan de formation continu et spécifique permettant de mieux accueillir certains enfants en difficulté.
- Augmenter la mise à disposition de **nouveaux locaux**, d'équipements sportifs et de loisirs.
- **Améliorer l'action éducative au niveau des garderies maternelles**, même si la création de nouveaux ALAE n'est pas envisageable tout de suite pour des raisons financières.
- **Mieux appréhender le respect des rythmes biologiques au niveau des écoles maternelles** afin de favoriser la réussite des premiers apprentissages.
- **Organiser de nouvelles actions passerelles** entre les différents temps et différents niveaux de scolarité.
- **Prévenir la difficulté scolaire** (surtout dans les écoles des deux quartiers prioritaires) en améliorant encore l'efficacité et la coordination des dispositifs existants.
- Apporter des **réponses adaptées aux besoins des familles et de leurs enfants** en matière d'offre d'accueil, en particulier par une **politique tarifaire** permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- **Améliorer les relations ALAE / familles** grâce à une communication mettant en avant l'école comme lieu de valorisation de réussite des élèves.
- **Mettre en valeur la singularité de chaque école et sa volonté d'ouverture** en exploitant toutes les richesses du territoire et en favorisant l'implication des familles (organisation de temps d'accueil et de partage d'informations).
- **Développer des actions en lien avec la citoyenneté** : déclinaison du projet « Règles de Vie » et mise en place de l'action « accueil des enfants en situation de handicap ».

## 2- Dans le temps extrascolaire

En complément des actions initiées dans les structures existantes (CLSH maternel et primaire, écoles de sport associatives, école municipale de musique, service culturel) et qu'il faut consolider, **Moissac Animations Jeunes** pourra apporter son expertise en matière d'action jeunesse et d'éducation populaire au profit des élèves les plus grands.

### **III - ENJEUX ET OBJECTIFS EDUCATIFS DU PROJET**

**Le PEDT est un axe structurant du volet éducatif du Contrat -Ville et doit prendre en compte les principales orientations de celui-ci qui sont :**

- de renforcer la coordination des acteurs et des dispositifs éducatifs en les rendant plus lisibles,
- de faciliter la formation des acteurs,
- **de faire des deux quartiers prioritaires des territoires d'excellence** en valorisant les actions et en luttant contre les discriminations.

**Le PEDT doit également être en cohérence avec les objectifs du contrat Enfance et Jeunesse.**

Les objectifs issus de l'analyse des besoins sociaux du Contrat-ville concernent les deux quartiers prioritaires de la ville. Toutefois, certains de ces objectifs, de par leur caractère général, peuvent s'adapter à l'ensemble du territoire ainsi que les enjeux et les objectifs stratégiques qui en découlent.

***Renforcer les moyens d'accompagnement pendant et autour de la scolarité, du périscolaire, de la culture, des sports et des loisirs pour les enfants, quel que soit leur culture, leur niveau social, qu'ils soient filles ou garçons, qu'ils soient handicapés (physiques, intellectuels) ou pas.***

#### Enjeux :

- la réussite à l'école et la participation à la vie de la cité,
- la lutte contre le décrochage scolaire,
- la consolidation des acquis linguistiques,
- le repérage des difficultés des enfants,
- l'accès de tous à l'offre de loisirs, de sport et de culture.

Objectifs stratégiques :

- accompagner les enfants, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés,
- veiller à la mixité de l'offre de loisirs, de sport et de culture en garantissant l'égal accès des filles,
- veiller à l'accès des publics les plus défavorisés à l'offre de loisirs, de sport et de culture et les accompagner vers cette offre,
- prévenir les comportements sexistes dans les activités périscolaires et les loisirs,
- réduire les écarts possibles des élèves Réseau d'Education Prioritaire et hors REP.

**Donner aux enfants les moyens de se construire, de se structurer, de se développer grâce aux influences de chacun.**

Enjeux :

- l'aménagement cohérent des rythmes de l'enfant,
- l'apprentissage de la vie en collectivité grâce à la diversité des actions proposées,
- le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques,
- la prise en compte de l'enfant dans toute sa dimension et dans son environnement.

Objectifs stratégiques :

- mettre le rythme des enfants au centre des préoccupations des acteurs. Pour les plus jeunes élèves de l'école maternelle notamment, le PEDT doit préserver les temps de calme et de repos dont ils ont besoin,
- favoriser l'épanouissement des enfants par la découverte,
- développer et affirmer les notions de choix, d'engagement et de responsabilité,
- respecter le droit de ne participer à aucune activité proposée,
- mettre en place des passerelles entre les différentes tranches d'âge,
- favoriser les rencontres et projets intergénérationnel,

## Mieux informer les familles sur l'offre d'accueil et le soutien à la parentalité.

### Enjeux :

- la lisibilité des services d'accueil et d'accompagnement des familles sur le territoire,
- la coordination des structures de petite enfance de la ville mise en place par le CCAS.

### Objectifs stratégiques :

- informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire,
- permettre les échanges et les rencontres entre parents, professionnels de la petite enfance et enfants,
- renforcer la coordination des acteurs de la petite enfance.

## IV - NOUVEAUX PROJETS DEVELOPPES DANS LE CADRE DU PEDT

### Accueil d'enfants en situation de handicap (annexe 6)

La Ville de Moissac souhaite rendre ses activités périscolaires et extrascolaires accessibles aux enfants en situation de handicap. Elle a recruté une « Accompagnatrice à l'Intégration aux Loisirs » (AIL) pour mettre en place ce projet novateur.

**Un partenariat avec la CAF** a été signé de septembre 2014 jusqu'en décembre 2015, avec une aide financière et technique qui a déjà permis d'élaborer une charte ayant pour ambition de formaliser, entre les signataires, une démarche partagée d'accueil d'enfants en situation de handicap au sein de l'ALSH et des ALAE de la commune.

Ce projet repose sur quatre axes : les enfants, porteurs de handicap ou non, les familles, les partenaires institutionnels ou associatifs et les équipes d'animation municipales qui interviennent sur les temps péri et extrascolaire.

#### 1) En direction des enfants

- Veiller et contribuer à la sécurité physique, psychologique et au confort de l'enfant,
- Favoriser l'intégration et la sociabilisation de l'enfant sur les accueils de loisirs municipaux (ALAE et ALSH),

- Faciliter la mobilité de l'enfant dans les différents lieux et temps de la vie des accueils de loisirs municipaux,
- Aider l'enfant dans la pratique des activités proposées dans les accueils de loisirs municipaux.
- Veiller au développement de sa capacité d'autonomie, de communication, d'expression et d'apprentissage,
- Mettre en place une évaluation.

## 2) En direction des familles

- Accueillir les familles et échanger les informations sur la vie de l'enfant dans les structures de loisirs municipales et en dehors,
- Veiller à préserver une relation de confiance avec les familles,
- Mettre en place et suivre les P.A.I et les P.I.L.I,
- Informer et communiquer sur le fonctionnement des structures d'accueil,
- Mettre en place des bilans intermédiaires et une évaluation sur l'accueil de l'enfant.

## 3) En direction des partenaires

- Etablir des relations de coopération avec les partenaires du médico/éducatif, dans le cadre du suivi de l'enfant (infirmière, médecin, éducateur spécialisé,...),
- Assurer le lien entre le temps scolaire et les temps péri ou extrascolaires, en collaboration avec l'éducation nationale (médecin scolaire, enseignants, équipes éducatives, conseillers pédagogiques,...),
- Etre garant de la charte de déontologie concernant l'accueil des enfants,
- Mettre en place une évaluation.

## 4) En direction des agents d'animation du Service Enfance

- Donner les informations nécessaires aux équipes d'animation, afin de faciliter les relations avec les enfants concernés, dans le respect de la confidentialité,
- Assurer un rôle de conseil et d'écoute auprès des agents d'animation municipaux,
- Venir en soutien des équipes pour faciliter l'intégration des enfants et la gestion de leur quotidien,
- Mettre en place des bilans intermédiaires,
- Participer aux bilans de séjour et aux réunions d'équipes,
- Proposer une évaluation.

Aujourd'hui 40 PAI et 8 PILI ont été rédigés et signés, permettant d'uniformiser l'accueil de ses enfants sur le temps scolaire, péri et extrascolaires.

Une formation a été mise en place pour les agents d'animation grâce au soutien financier de la C.A.F.

La volonté affirmée des élus d'accueillir, sur les structures de loisirs municipales, des enfants en situation de handicap, a permis l'émergence de plusieurs idées :

- l'accueil dans des conditions particulières d'un enfant pour l'été 2015 (avec une prise en charge à 75 % du salaire de l'AVL par la MDPH),
- projet autour du sport et handicap, dans le cadre des accueils de loisirs péri ou extra scolaires. Ce projet prendrait la forme de rencontres avec des sportifs issus du sport adapté ou des journées d'information pour les équipes d'animation, en partenariat avec la D.D.C.S.P.P de Tarn et Garonne.

### **Modification du fonctionnement des A.L.A.E pour l'année scolaire 2015-2016 :**

- Mise en place d'un nouveau règlement intérieur définissant les modalités d'inscription aux activités périscolaires de l'ALAE.
- Nouvelle tarification pour les activités ALAE de 16h00 à 18h15 et prépaiement à l'inscription afin de réduire les impayés.
- Renforcement des équipes sur les écoles urbaines de Chabrié, Sarlac et Montebello de 16h00 à 18h15, en lien avec la demande formulée dans le cadre du Contrat de Ville.

### **Compléter l'offre éducative dans le respect du projet d'école**

Cet enrichissement de l'offre passe par une structuration et un développement du partenariat entre les différents acteurs éducatifs et, en particulier avec le secteur associatif local.

Les investissements prévus pour permettre aux écoles de bénéficier de connexions internet améliorent les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants. Ils permettent la mutation vers l'école numérique.

L'association **Moissac Animation Jeunes** propose d'intervenir dans le temps périscolaire au sein des ALAE ou dans ses locaux pour mettre en place des actions dont le but sera d'instaurer une continuité éducative entre les projets proposés aux plus grands (CM1 et CM2) et les activités que MAJ développe en ALSH adolescent dans le temps extrascolaire :

**Projets autour de la question et CM numérique** : initiation, construction de mini-ordinateurs, projet « internet sans crainte »...

**Projet d'éducation à l'image** : une vidéo est en cours de réalisation sur l'orchestre de l'école Montebello. Ce type de reportage, qui fera l'objet d'une restitution à l'occasion d'un concert de cet orchestre, peut être réalisé dans toutes les écoles avec l'objectif de montrer la vie d'un ALAE en mettant en valeur l'école qui sera ouverte aux parents lors d'une projection spéciale.

**Autres projets proposés par MAJ** : module robotique, soutien scolaire, atelier hip hop avec rencontre inter ALAE et des projets liés à la citoyenneté, comme par exemple la sécurité routière (passer un code fictif), des questions liées à l'alimentation, ...

### **Mise en place d'actions passerelles entre les structures de petite enfance**

Structures qui accueillent les 2-3 ans :

- multi-accueil « Les Grapillous »,
- lieu d'accueil enfants/parents « La Môme »,
- Halte-garderie du Centre Social du Sarlac

**L' ALSH maternel** qui reçoit les 3-4 ans.

Cette année, les enfants du Centre Social du Sarlac ont été reçus dans les écoles maternelles du Sarlac et de Camille Delthil.

Un projet verra le jour en juillet 2015 avec l'ALSH maternel qui accueillera les enfants de l'EAJE Bulle de Bébé », géré par la CAF. Une convention précise les demi-journées d'animation programmées et qui seront suivies de repas dans des conditions définies en concertation.

Une initiative de la bibliothèque depuis 2008 : la sensibilisation des plus jeunes au livre et à la lecture. Cette action à la crèche des Grapillous a touché 127 enfants en 2014. Elle a été suivie d'un travail de sensibilisation auprès des assistances maternelles (Partenariat avec les Relais Assistantes Maternelles de Moissac).

### **Action passerelle entre les écoles élémentaires et les ALAE**

Les projets ALAE sont en lien avec le projet d'école et les enseignants. Les équipes d'animation travaillent sur des projets communs : fête de l'école, fresque, ... et les animateurs participent aux sorties des « classes découvertes ».

## Action passerelle entre les écoles primaires et l'ALSH

Organisation d'un transport navette le mercredi après-midi.

## Actions passerelles entre l'école élémentaire (CM2) et le Collège (6<sup>ème</sup>)

Un conseil Ecole –Collège rassemble depuis deux ans les acteurs éducatifs des deux niveaux de scolarité et a pour mission de créer des actions de liaison entre les deux cycles.

Cette année, une classe de CM2 du Sarlac et une classe de 6<sup>ème</sup> ont choisi de pratiquer en commun un apprentissage aux arts du cirque. Cette initiative a fait boule de neige car l'école de Montebello et sa classe orchestre ont proposé leur participation, l'école municipale de musique, ainsi que la chorale du collège, ont rallié ce projet pour préparer la restitution dans la salle de spectacle moissagaise.

### Réflexion à mener pour des actions futures :

**Projet prenant en compte le respect des rythmes biologiques de l'enfant en maternelle** afin de faciliter les premiers apprentissages. Une note du Ministère de l'Education Nationale recommande de porter une attention particulière sur quatre points :

- respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activités et les temps calmes et de repos,
- aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école,
- organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire,
- adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

Lors de la rentrée 2014, il a été décidé de modifier les horaires de la **pause méridienne** dans les écoles maternelles.

Afin de coucher les petits enfants plus tôt, ce temps a été réduit d'1/4 d'heure. Les enseignants prennent les enfants à 13h35 au lieu de 13h50, ce qui permet avec l'aide des ATSEM présentes de démarrer la sieste plus tôt.

Dans un souci d'harmonisation des horaires, notamment pour les groupes scolaires, et pour pallier le problème de la fatigue des plus grands, ces horaires sont appliqués dans les écoles élémentaires où il est prévu que les animateurs mettent en place des activités calmes.

## V - GOUVERNANCE ET EVALUATION DU PROJET

Le PEDT est l'outil qui permettra d'orienter la définition et les choix des actions qui seront mises en œuvre sur le terrain, avec le soutien technique et financier des partenaires.

### **1- Structure de pilotage**

Déjà en fonction, le Comité de pilotage des ALAE impulse, valide et contrôle les projets des ALAE qui organisent le temps périscolaire dans toutes les écoles primaires de la Ville.

Ce Comité de pilotage est élargi pour accueillir toutes les composantes institutionnelles et acteurs éducatifs locaux concernés par le PEDT, lesquels suivront la mise en œuvre, valideront les décisions prises pour atteindre au mieux les objectifs partagés.

#### **Le Comité de Pilotage du PEDT, sous la Présidence du Maire, est composé :**

- de l'adjointe au maire, chargée de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la vie associative,
- de l'inspecteur de l'Education Nationale,
- du directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- de la directrice de Caisse d'Allocations Familiales,
- du directeur de la Mutuelle Sociale Agricole,
- des représentants des parents d'élèves de chaque école,
- des directeurs d'école,
- des directeurs d'accueil de loisirs,
- de la chef de projet du contrat ville,
- du directeur de Moissac Animation Jeunes,
- des présidents d'associations intervenant sur le temps périscolaire.

Sa fonction est :

- de dresser un bilan des actions en cours,
- de proposer des modifications ou des améliorations dans le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires,
- d'être un lieu d'échanges et d'écoute entre les différents partenaires.

Si la nécessité se fait sentir, une deuxième structure plus légère (Comité Restreint), serait chargée de préparer les Comités de Pilotage et de régler les problèmes particuliers qui pourraient intervenir durant la période de fonctionnement.

Ce **Comité Restreint** serait composé de :

- L'élu référent,
- Le directeur général des services,
- Le coordonnateur,
- Le responsable du Service Enfance,
- Un représentant des parents d'élèves,
- Un représentant des enseignants,
- Un représentant des ALAE.

## **2- Modalités de pilotage**

**Deux réunions du Comité de Pilotage** par an : une première en **octobre** (après l'élection des nouveaux parents d'élèves et une deuxième en **juin** au moment de la présentation des bilans des actions entreprises.

**Deux réunions du Comité Restreint** préalables au Comité de Pilotage (préparation des ordres du jour) et autant de fois que nécessite la prise d'une décision urgente pour un bon fonctionnement des structures éducatives.

## **3- Evaluation du projet**

Cette évaluation doit permettre une analyse critique du PEDT mis en œuvre. Il s'agit de déterminer les points forts et les points faibles du projet et de procéder, au besoin, aux ajustements qui s'imposent.

Cette étape est essentielle pour garantir la cohérence du PEDT et sa pertinence vis-à-vis de la population.

### **A) Périodicité**

Une fois par an, à la suite de la présentation des bilans des actions ALAE, lors du Comité de pilotage de juin.

### **B) Evaluation de l'organisation**

- Satisfaction des parents et des enfants.
- Satisfaction des parents, des enfants et des animateurs sur les conditions matérielles et pédagogiques mises en place.
- Nombre d'animateurs par groupes d'enfants.
- Mise en place de supports de communication.
- Programmation de réunions et de rendez-vous d'information.

### **C) Evaluation de l'atteinte des objectifs définis**

- Nombre d'enfants inscrits à l'ALAE.
- Ratio participants/nombre total d'enfants.
- Qualité de l'accueil et de l'animation.
- Evaluation de l'implication des enfants dans les activités réalisées par les animateurs.
- Nombre d'absences constatées de l'enfant aux activités nécessitant un engagement sur du moyen ou long terme.
- Satisfaction des parents sur l'articulation des activités entre elles et avec les temps scolaires.
- Nombre d'enfants adhérents aux écoles de sport, de musique ou autres associations locales.

### **D) Evaluation des impacts positifs et négatifs**

- Changements comportementaux observés par les animateurs et les parents.
- Nombre de faits problématiques relevés dans le « passeport » relatif aux « règles de vie » instituées dans chaque ALAE.
- Difficultés d'encadrement constatées.
- Impact observé en terme de fatigue de l'enfant, de résultats scolaires.
- Fréquentation des activités par tranches d'âge.
- Ressenti des enfants sur l'impact des activités en terme d'épanouissement.

#### **4- Durée du projet et modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant**

Le présent PEDT a vocation à être mis en œuvre pour une durée de 3 ans, à compter du .....

Le présent PEDT pourra être renouvelé dans les mêmes conditions sous réserve d'une évaluation positive ou être modifié par avenant au terme de chaque évaluation intermédiaire.

**Le Maire de Moissac  
Jean-Michel HENRYOT**

#### **Liste des annexes**

- Annexe 1 : Flyer sur les ALAE
- Annexe 2 : Tarifs et modalités de paiement de l'ALAE et de la restauration scolaire.
- Annexe 3 : Le règlement Intérieur des garderies, des ALAE et de la restauration scolaire.
- Annexe 4 : Les règles de vie pendant le temps périscolaire.
- Annexe 5 : Fiches actions CLSH 2014 et projets pédagogiques.
- Annexe 6 : Accueil d'enfants en situation de handicap (Charte de Déontologie).